



FORMULAIRE F-2: ATTESTATION D'UN SPÉCIALISTE EN DISPOSITIFS DE VENTILATION

REMARQUE PRÉLIMINAIRE IMPORTANTE

Attestation en vue d'une approbation pour l'exploitation définitive de fumeurs au sens de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics du 22 janvier 2009 (LIF - K1 18) et son règlement d'application du 7 octobre 2009 (RIF - K 1 18.01).

Formulaire à retourner dûment complété, en original, daté et signé accompagné de ses annexes (www.ge.ch/document/pctn-lrdbhd-formulaires-f-requete-exploitation-definitive-fumoir) à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

1. REQUÉRANT (personne déposant la présente requête)

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue : NPA :

Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

2. ÉTABLISSEMENT

Enseigne/nom de l'établissement :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue :

NPA : Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Fax :

E-mail :

Site internet : https://.....

3. EXPLOITANT DE L'ÉTABLISSEMENT

Veillez saisir les informations de l'exploitant même si elles sont identiques à celles du requérant.

Exploitant

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance (jour/mois/année) :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue : NPA :

Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

Nationalité : Type de permis de travail :

Date de validité permis de travail (jour/mois/année) :

Attestation du spécialiste en dispositifs de ventilation

Attestation certifiant que le système de ventilation du(des) fumoir(s) est conforme aux dispositions de l'article 3 du règlement d'application du 7 octobre 2009 (RIF - K 1 18.01) relatif à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics du 22 janvier 2009 (LIF - L 1 18).

Le(s) fumoir(s) dispose(nt) d'un système de ventilation mécanique séparé de celui du reste du bâtiment. Ce système permet un renouvellement d'air minimal. Il est entretenu régulièrement et conformément à l'état actuel de la technique.

Le(s) fumoir(s) est(sont) maintenu(s) en dépression continue d'au moins 5 pascals par rapport aux pièces contigües pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Je, soussigné(e), atteste que le système de ventilation du(des) fumoir(s) est conforme aux dispositions légales susmentionnées.

4. SOCIÉTÉ SPÉCIALISTE EN DISPOSITIFS DE VENTILATION

Enseigne/nom de l'établissement :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue :

NPA : Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Fax :

E-mail :

Site internet : https://.....

REMARQUES IMPORTANTES

L'exploitation à titre définitif du(des) fumoir(s) sera possible d ès réception par le requérant de l'approbation délivrée et signée par la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par leur signature, **les requérants attestent sur l'honneur que les informations contenues dans le présent formulaire, ainsi que les pièces produites, sont exactes et conformes à la réalité.** Toute information indiquée de manière volontairement erronée à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir pourra remettre en cause la validité de l'autorisation délivrée.

Exploitant de l'établissement

Lieu : Date :

Nom et prénom : Signature :

Spécialiste en dispositifs de ventilation

Lieu : Date :

Nom et prénom : Signature et tampon :